



PRÉFET DE LA SARTHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la Coordination
des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial

Bureau de l'aménagement du territoire et de la ruralité

COMITÉ LOCAL DE COHESION TERRITORIALE DE L'ANCT 2020

Compte-rendu du CLCT
15 octobre 2020 à 14 h 30

Étaient présents :

M. Patrick DALLENNES, préfet et délégué territorial de l'ANCT ;
Mme Caroline CAYEUX, présidente de l'ANCT, accompagnée par Juliette AURICOSTE et Éric DE MOLLANS ;
M. Damien PICHEREAU, député de la Sarthe ;
Mme Marietta KARAMANLI, députée de la Sarthe ;
Mme Sylvie TOLMONT, députée de la Sarthe ;
Mme Véronique GODARD, Attachée parlementaire de Mme FONTENEL-PERSONNE ;
M. Jean-Carles GRELIER, député de la Sarthe ;
M. Louis-Jean de NICOLAY, sénateur de la Sarthe ;
M. Jean-Pierre VOGEL, sénateur de la Sarthe ;
M. Thierry COZIC, sénateur de la Sarthe ;
M. Dominique LE MENER, président du Conseil Départemental de la Sarthe ;
Mme Béatrice LATOUCHE, vice-présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire ;
M. Gaël BIGORGNE, Conseil régional des Pays de la Loire ;
M. Christian LACOSTE, communauté urbaine de Le Mans Métropole ;
M. François BOUSSARD, président de la communauté de communes Sud Sarthe, président de l'ATESART ;
M. Gérard GUESNE, communauté de communes du pays de l'Huisne Sarthoise ;
M. Hervé RONCIERE, président de la communauté de communes de Loir-Lucé-Bercé, accompagné par Emmanuel FERRARO ;
M. Gilles LEPROUST, maire d'Allonnes ;
Mme Nathalie CHAILLOUX, maire de Thorigné-sur-Dué ;
M. Denis ASSIER, maire d'Ancinnes ;
M. Christian JARIES, maire de La Chapelle d'Aligné ;
M. Guy DESCHOOLMEESTER, président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;
M. Thierry BARON, secrétaire général et délégué territorial adjoint de l'ANCT ;
Mme Marie-Pervenche PLAZA, sous-préfète de Mamers ;
M. Jean-Michel DELVERT, sous-préfet de la Flèche ;
M. Bernard MEYZIE, directeur départemental des territoires de la Sarthe et délégué territorial adjoint de l'ANCT ;
Mme Françoise FONT, directrice départementale des finances publiques de la Sarthe ;
Mme Patricia GALEAZZI, Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Sarthe ;
M. Patrick DONNADIEU, directeur départemental de la cohésion sociale de la Sarthe ;
M. Franck DUMAITRE, directeur régional des Pays de la Loire de l'ADEME ;
Mme Catherine QUILICHINI-MARTIN, directrice de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial ;
Mme Fabienne POUPARD, directrice adjointe des territoires de la Sarthe ;
M. Christophe POILANE et M. Pascal MARIETTE, direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire ;
Mme Tatiana DUPONT, directrice de l'Association des Maires, Adjoints et Présidents d'intercommunalité de la Sarthe ;
M. Gaël BIGORGNE, antenne 72 du Conseil Régional ;

Mme Béatrice DE MIOLLIS, direction de l'unité départementale de la DIRECCTE ;
M. Gilles LEDOUX, adjoint au chef de l'unité interdépartementale Anjou-Maine de la DREAL des Pays de La Loire ;
Mme Émilie POLFLIET, cheffe du bureau de l'Aménagement du territoire et de la ruralité
Mme Sylvie CABASSOT, chargée de mission territoriale Région Bretagne-Pays de la Loire à l'ANCT ;
Mme Patricia CHOLLET, chargée de mission au SGAR des Pays de la Loire ;
Mme Sylvie GENTES, chargée de mission à la direction départementale des territoires de la Sarthe ;
Mme Karine DEVE, chargée de mission à la direction départementale des territoires de la Sarthe ;
Mme Aurélie TABUTEAU-MANGELS, stagiaire ENA à la Préfecture de la Sarthe ;
M. Patrick GARNIER, direction territoriale du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ouest (CEREMA Ouest) ;
Mme Anne RENAUDIN, direction régionale des Pays de la Loire de la Banque des territoires ;
Mme Angélique BARRE, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarthe ;
Mme Séverine LHEGU, SECOS.

Excusés :

M. Stephan DOMINGO, directeur de la délégation territoriale de la Sarthe de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire ;
Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, présidente de la communauté de communes du Pays Fléchois ;
M. Frédéric BEAUCHEF, président de la communauté de communes du Maine Saosnois ;
M. Emmanuel FRANCO, président de la communauté de communes du Val de Sarthe, président du CAUE ;
Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, maire de Fresnay-sur-Sarthe ;
M. Olivier RICHEFOU, Président de l'EPFL Sarthe-Mayenne ;
M. Jacques GOUFFE, Président de CENOVIA ;
M. Michel DAUTON, Président de la chambre d'Agriculture ;

M. le Préfet ouvre la séance, remercie les participants de leur présence et excuse les membres absents.

M. le Préfet remercie Mme CAYEUX, la Présidente de l'ANCT, pour sa venue dans le département. Ce comité local de cohésion territoriale intervient après des visites, dans la matinée, à Sablé-sur-Sarthe et à La Flèche pour présenter à Mme CAYEUX les réalisations dans le cadre du programme Action Cœur de Ville et financées à hauteur de 9M€ par l'ANCT, puis une visite de la maison France Services de la communauté de communes du Sud Sarthe, au Lude.

M. le Préfet mentionne les enjeux de revitalisation auxquels fait face le territoire Sarthois en prenant l'exemple de la désertification médicale. Il rappelle que, face à ces derniers, une ingénierie locale est déjà présente : ATESART, Sarthe Numérique, CAUE, EPFL Sarthe-Mayenne, etc. Néanmoins, le constat est fait qu'il existe encore un manque d'ingénierie au niveau local. Dans ce cadre, l'ANCT constitue une réelle opportunité afin de compléter, de manière subsidiaire, l'ingénierie existante au niveau local. Il est notamment nécessaire d'accompagner les collectivités dans leur démarche de réponses aux différents appels à projets pour faciliter la mise en place de leurs projets.

L'objectif de cette réunion est d'organiser un dialogue avec toutes les parties prenantes afin d'établir une délégation territoriale de l'ANCT cohérente avec les besoins en ingénierie du département.

M. LE MENER du Conseil départemental (CD) remercie M. le Préfet pour l'organisation et l'invitation à ce comité local de cohésion territoriale (CLCT). Il met cependant en garde contre la création d'un énième comité sans mettre à disposition de nouveaux moyens pour traiter les sujets de ce dernier. De plus, M. LE MENER exprime son souhait d'occuper une coprésidence du CLCT, afin de renforcer la synergie existante entre le CD et la préfecture. Il rejoint M. le Préfet sur les enjeux de revitalisation identifiés dans la Sarthe, notamment la désertification médicale qui est,

selon lui, une problématique régaliennne majeure. Il conclut sur l'importance d'effectuer un recensement précis de l'offre d'ingénierie locale et de bien définir les modalités de coopération entre cette dernière et l'ANCT.

Mme CAYEUX de l'ANCT remercie M. le Préfet pour l'organisation de cette réunion, et plus globalement cette journée de visite dans le département. Elle remercie également M. LE MENER pour son implication car elle voulait rencontrer les élus et montrer que l'ANCT n'est pas une émanation parisienne « hors-sol » ou déconnectée de la réalité du terrain. Elle souhaite mettre l'accent sur le fait que l'ANCT est un outil pour des projets venant du territoire. Travailler en concertation avec les agents locaux et leurs élus représente le cœur de l'agence. L'ANCT n'est pas une simple administration centrale ; le préfet doit servir de pont entre les élus locaux, l'ANCT et ses partenaires.

Mme CAYEUX rappelle que la philosophie de l'agence est d'être gérée par et pour les élus. Cette philosophie se décline en trois axes de travail :

- 1) La déclinaison territoriale d'un programme national (Action Cœur de Ville, Territoires d'Industrie, France Services, Téléphonie mobile) ;
- 2) La mise en œuvre d'un contrat/pacte territorial d'impact ;
- 3) L'accompagnement sur mesure des projets.

Mme CAYEUX décrit la démarche de saisine de l'ANCT pour aider les collectivités locales dans la réalisation de leurs projets :

- Le point d'entrée est le Préfet ;
- Une fois saisi, le préfet mobilise prioritairement l'ingénierie locale. Avec l'aide de ses délégués territoriaux adjoints, il facilite la mobilisation de cette ingénierie ;
- En cas de problèmes de financement ou d'absence d'ingénierie locale, le Préfet, en tant que délégué territorial, saisit l'ANCT qui étudie le projet et propose, le cas échéant, un accompagnement sur-mesure ou l'implantation d'un programme national de l'ANCT.

Mme CAYEUX énumère les partenaires principaux de L'ANCT : La Banque des Territoires, l'Ademe, l'ANRU, le Cerema, l'Agence du Numérique, l'ANAH. L'ANCT, dans le cadre de son offre d'ingénierie, peut employer ses propres fonds ou solliciter ceux de ses partenaires. Mme CAYEUX conclut en insistant sur l'idée principale du CLCT qui est de faire du Préfet le guichet unique pour les collectivités territoriales afin de solliciter l'ANCT. Elle invite les membres du comité à faire part de leurs remarques ou à poser des questions.

Mme KARAMANLI remercie Mme CAYEUX d'être venue dans le département de la Sarthe. S'inspirant d'un rapport réalisé par un sénateur sur l'ANCT dans lequel il était question de rééquilibrer la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités en faveur des communes rurales, elle demande si cette proposition est une piste de réflexion de l'action de l'ANCT.

M. LE MENER rappelle que les communes de la Sarthe reçoivent des montants de DGF par habitant en moyenne cinq fois inférieurs aux communes des autres départements des Pays de la Loire.

Mme CAYEUX déclare que son agence récupérera des dotations supplémentaires dans le cadre du plan de relance et pourra adapter le déploiement de ses fonds en fonction des projets proposés par les collectivités. Cependant, l'ANCT n'a pas de rôle de pourvoyeur de fonds national et fonctionne avec une vision projet par projet. L'ANCT peut mobiliser l'ingénierie locale, à travers sa délégation territoriale, ou alors son ingénierie nationale. En sus de cette ingénierie, elle rappelle qu'il est toujours possible de mobiliser d'autres dotations de l'État (DSIL, DETR), qui ont été abondées de manière significative dans le cadre du plan de relance.

Monsieur DE NICOLAY rappelle la philosophie originelle de l'ANCT qui est la coordination intelligente de toutes les politiques publiques de l'État au niveau des territoires autour d'un interlocuteur unique qu'est l'ANCT. Il est nécessaire d'éviter la démultiplication des déclinaisons des partenaires nationaux de l'ANCT au niveau local. Il faut qu'il n'y ait qu'un seul interlocuteur au niveau local.

De plus, l'intérêt pour l'ANCT est de venir également en soutien aux politiques départementales et de répondre aux besoins locaux spécifiques. Il ne faut pas mettre en place uniquement des appels à projets nationaux, auxquels seules les collectivités avec l'ingénierie suffisante peuvent répondre.

M. le Préfet confie la parole à M. MEYZIE pour la présentation de l'étude du cabinet Ernst & Young sur les besoins en ingénierie de la région des Pays de la Loire.

M. MEYZIE rappelle le contexte de ce travail réalisé en fin d'année 2019 sur demande du préfet de la région des Pays de la Loire afin de connaître l'offre d'ingénierie locale et les besoins d'accompagnement des collectivités sur ce territoire. Cette étude a été conduite grâce à une méthodologie combinant à la fois des ateliers en présence d'élus communaux et intercommunaux du département, en février 2019, et des analyses quantitatives.

Le champ des besoins analysés recouvre toutes les phases de vie d'un projet, de la prospection foncière à l'ingénierie financière et juridique en passant par la recherche de partenaires, la maîtrise d'œuvre, l'ingénierie administrative...

Il ressort de ces analyses que les collectivités des Pays de la Loire ont des attentes marquées dans les phases en amont de leurs projets, notamment en termes d'émergence, de cadrage et d'étude de faisabilité. Dans la Sarthe, il y a également un besoin particulier, en aval des projets, vis-à-vis de l'évaluation desdits projets. Sur l'ensemble de ces besoins, les collectivités ont exprimé le souhait d'avoir à leur disposition un catalogue des meilleures pratiques des porteurs de projets locaux à travers, par exemple, un centre de ressources alimenté par l'ANCT.

Enfin, pour les territoires les moins bien dotés en ingénierie, ruraux en grande majorité, les attentes sont surtout centrées sur l'ingénierie projet. Il existe notamment une forte volonté d'avoir un chef de projet pouvant mobiliser de l'ingénierie spécifique et technique dans la réalisation de projets complexes techniquement. Ce constat est renforcé pour les maîtrises d'ouvrage d'art.

Mme CAYEUX souligne la pertinence de l'accompagnement du Cerema pour accompagner les collectivités dans les maîtrises d'ouvrage d'art.

M. MEYZIE décrit les principes d'organisation de la délégation territoriale du département de la Sarthe. La complémentarité entre l'ingénierie existante dans le département et l'offre d'ingénierie de l'ANCT est érigée en principe directeur de cette organisation au niveau local.

Les missions de la délégation territoriale seraient les suivantes :

- mobiliser et coordonner l'ensemble de l'ingénierie locale et nationale pour les collectivités les plus fragiles en sollicitant à la fois sur les programmes nationaux, les contractualisations et de l'accompagnement sur-mesure ;
- renforcer l'animation et la coordination des acteurs locaux ;
- améliorer la capacité collective à accompagner les projets locaux complexes et innovants.

Le CLCT, composé de parlementaires, présidents ou représentants des collectivités locales, d'opérateurs et de structures d'ingénierie locale, se réunirait, sauf exception, deux fois par an.

Pour le prochain CLCT, il est proposé de mettre à l'ordre du jour la définition d'une feuille de route déterminant les thématiques et les champs d'intervention prioritaires de la délégation territoriale sarthoise de l'ANCT. Suite à la définition de cette feuille de route, les modalités d'implication des différents partenaires de l'ANCT pourront être précisées.

L'objectif principal de cette feuille de route est d'assurer un fonctionnement souple et réactif de la délégation territoriale de l'ANCT.

Mme CAYEUX appelle également les collectivités à réfléchir aux projets urgents qu'ils souhaitent porter et qui manquent d'ingénierie pour leur réalisation.

M. le Préfet rajoute qu'il est nécessaire d'inscrire cette délégation territoriale dans le cadre du plan de relance national, dont les 100Md€ seront distribués à une échéance rapprochée.

M. le Préfet invite les membres du comité à faire part de leurs remarques ou à poser leurs questions à Mme CAYEUX et à lui-même.

M. BOUSSARD cite deux exemples afin d'illustrer le manque d'ingénierie intellectuelle dans la Sarthe. Le premier concerne un site industriel, longtemps inactif, pour lequel une collectivité s'interroge sur les possibilités de réemploi du foncier. M. BOUSSARD interroge Mme CAYEUX sur les modalités d'interaction avec l'ANCT pour obtenir l'ingénierie nécessaire à cette étude foncière, ainsi que sur la nécessité de respecter, ou non, le principe de libre concurrence lors du recrutement de cabinets d'étude privés. Le second concerne la revitalisation des centres-bourgs. M. BOUSSARD demande s'il est possible, pour des projets de grande envergure - tels que la remise sur le marché de plusieurs logements vacants, l'acquisition foncière d'une surface supérieure à deux hectares - de solliciter directement l'ANCT.

Mme CAYEUX illustre sa réponse en prenant l'exemple d'une cessation d'activité d'entreprises provoquant la création d'une friche industrielle. L'ANCT peut, dans ce contexte, accompagner la collectivité dans son projet de revitalisation de cette friche : émergence du projet, recherche d'entreprises, de partenaires, de financeurs... L'ANCT peut même aider à réaliser une étude de scénarii quant à la réutilisation de cette friche.

Concernant le recrutement des cabinets d'étude privés, Mme CAYEUX inciterait plutôt les élus à solliciter la structure publique qu'est l'ANCT qui fournira des services à un coût plus modéré que le secteur privé.

Mme TOLMONT fait remarquer qu'il est difficile pour des petites collectivités d'engager une veille sur tous les appels à projets lancés par le gouvernement et d'y répondre efficacement. Dans ce contexte, elle demande si M. le Préfet a vocation à proposer des projets à mettre en œuvre sur un territoire donné sur le département et à les partager directement avec l'ANCT.

Mme CAYEUX confirme la possibilité pour le délégué territorial de l'ANCT d'impulser des idées et les transmettre à l'ANCT. Il peut, avec cette dernière, engager une réflexion sur l'émergence d'un projet qu'il estime particulièrement important dans le projet de territoire d'une commune ou communauté de communes sarthoise.

M. le Préfet précise toutefois que l'objectif premier de l'ANCT est d'accompagner l'émergence des projets proposés par les élus du territoire. L'impulsion d'idées revient normalement en toutes circonstances aux élus ; le Préfet ne saurait se substituer à ces derniers qui ont généralement de nombreuses idées de projets.

Mme KARAMANLI réagit aux derniers échanges en faisant remarquer que certains élus ne répondent pas aux appels à projets alors même qu'ils ont des projets d'envergure car ils se sentent « enfermés » dans des cadres descendants trop contraignants.

M. le Préfet et Mme CAYEUX rejoignent la députée sur son constat et acquiescent de la nécessité de le prendre en compte dans la définition de la feuille de route de l'ANCT dans la Sarthe.

Mme LATOUCHE remercie Mme CAYEUX pour sa venue et soulève l'intérêt de son agence qui est de regrouper et rendre plus lisibles les aides qu'apportent l'État. Face à des procédures parfois longues et complexes pour obtenir des subventions ou des accompagnements, dans lesquelles une collectivité doit dialoguer avec de nombreux interlocuteurs, l'ANCT doit apporter une réponse coordonnée des services de l'État, de manière souple, agile et efficace pour que les projets portés par les élus puissent émerger.

M. VOGEL pose deux questions :

- constatant que beaucoup de dossiers de subventionnement sont rejetés pour des raisons purement formelles ou administratives, la question est de savoir si le gouvernement envisage d'harmoniser le formalisme de ces dossiers.

- constatant que les élus ont besoin de visibilité sur les financements obtenus afin de réaliser leur vision et projet de territoire à moyen-terme, l'interrogation porte sur l'opportunité de pérenniser les aides financières apportées par l'État pour la réalisation des projets des collectivités.

M. le Préfet note l'importance pour les élus d'avoir une visibilité à moyen-terme sur les cofinancements obtenus pour leurs projets. C'est par ailleurs dans cette perspective que l'État a décidé, à travers le plan de relance, de garantir les ressources des collectivités.

M. de NICOLAY, mentionnant l'exemple d'un projet relatif à un terrain agricole désaffecté pour cause de sécheresse des sols, interroge Mme CAYEUX sur la capacité des services de l'ANCT, ou du Cerema, de répondre à cette problématique d'ingénierie spécifique.

Mme CAYEUX explique que l'ANCT peut aider à trouver, d'une part, les sources de financement pour réemployer ce foncier agricole. Grâce à son personnel composé de 300 salariés, l'ANCT conseille les collectivités sur le montage et l'émergence du projet, son *business model*, la recherche de cofinancements – y compris venant des fonds européens.

M. le Préfet complète la réponse de Mme CAYEUX en rappelant que l'ANCT agit en subsidiarité. C'est une structure encore jeune, récente, qui s'adaptera aux besoins exprimés par les collectivités suite aux premiers accompagnements. Cependant, l'objectif de l'agence est d'accompagner des projets complexes et de grande envergure qui s'inscrivent dans une optique de redynamisation des territoires.

M. COZIC demande à Mme CAYEUX si les moyens alloués à l'ANCT sont suffisants pour répondre aux besoins en ingénierie des collectivités.

Mme CAYEUX se réfère aux 10M€ alloués à l'ANCT non engagés en 2020 et qui seront certainement reportés sur 2021, année pour laquelle l'ANCT disposera d'un budget de 20M€. De plus, elle rappelle que les fonds de l'ANCT ne sont pas les seuls mobilisables ; ceux de ses nombreux partenaires le sont également.

M. COZIC demande le calendrier de déploiement des accompagnements en ingénierie de l'ANCT.

Mme CAYEUX indique que ces accompagnements en ingénierie ont déjà commencés. Certaines collectivités ont déjà sollicité l'ANCT. Cette dernière a publié sur son site des cas d'études montrant des exemples concrets d'intervention de l'agence afin que d'autres élus s'en inspirent.

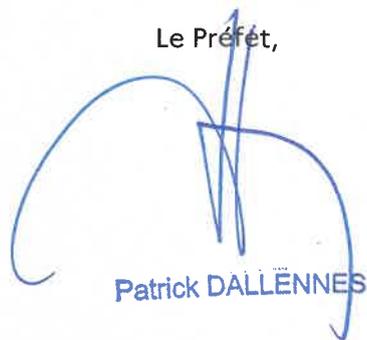
Mme CAYEUX indique également à M. LE MENER qu'il peut, s'il le souhaite, mettre en place avec l'ANCT un contrat territorial en collaboration avec l'ANCT à l'échelle du département. Cela peut être intéressant notamment pour des domaines tels que le numérique ou la santé.

M. LE MENER remercie Mme CAYEUX pour cette proposition. Concernant le numérique, grâce à la création du syndicat mixte Sarthe Numérique, des progrès considérables ont été faits sur le département. Il prend l'exemple du déploiement de la fibre dans la Sarthe, qui est le département le plus couvert des Pays de la Loire. Concernant la santé, M. LE MENER insiste sur l'importance de cet enjeu. La Sarthe est marquée par une désertification des médecins et non une absence de maisons médicales. Il est donc nécessaire d'aménager le territoire afin que les soins soient accessibles à tous. Cet enjeu, s'il soulève des problèmes de financement, relève également d'une question d'organisation territoriale.

M. le Préfet acquiesce sur la priorité qui doit être mise sur cet enjeu de désertification médicale qui touche le département sarthois.

L'ordre du jour ainsi que les questions diverses étant épuisés, M. le Préfet remercie Mme CAYEUX de l'ANCT, M. LE MENER du CD, ainsi que l'ensemble des participants à ce comité. La séance est levée à 16h00.

Le Préfet,



Patrick DALLÈNNES